

Transcription de la vidéo

Autrices de théâtre en France au XVIIe siècle (9'07)

Edwige Keller-Rahbé

Matilda

Apprenons l'égalité

Apprenons l'égalité

Alors, il n'y a pas
de dénomination spécifique,

si ce n'est le terme « Autrice »,

que l'on trouve par exemple
sous la plume du gazetier Jean Loret,

alors qu'il commente
une tragi-comédie de femme.

Cela dit, dans son dictionnaire universel,

qui date de 1690,

Furetière, à l'article « Auteur »,
écrit ceci, je cite :

« On dit aussi d'une femme
qu'elle s'est érigée en auteur

quand elle a fait quelques livres
ou pièces de théâtre. »

Alors ce qui est intéressant
dans cette définition,

c'est que la réalité
de l'écriture dramatique au féminin

semble être à la fois particularisée
et validée en cette fin de XVIIe siècle.

Alors, d'abord,
il faut savoir que l'on recense

environ 150 femmes dramaturges
sous l'Ancien Régime,

ce qui représente seulement 4 %
de la production dramatique,

qui est dominée par les hommes.

Ensuite, il faut rappeler
qu'il y a des femmes

qui écrivent du théâtre
avant le XVIIe siècle,

et notamment au XVIe siècle,

vous connaissez tous, et toutes,
peut-être, Marguerite de Navarre.

Pour le XVIIe siècle,

on recense environ
une quinzaine d'autrices,

avec une périodisation
très nette, en trois moments,

d'abord La Fronde, où les dramaturges,
les femmes dramaturges,

sont encore en très petit nombre.

Ensuite, l'avènement du règne
de Louis XIV, qui voit beaucoup de femmes

accéder à l'écriture dramatique,
à une époque où le théâtre

est un art, un divertissement
hautement valorisé.

Et puis, les décennies qui suivent
la création de la Comédie-Française,

où le phénomène s'amplifie,

et d'ailleurs, sans faiblir,

jusqu'au XVIIIe siècle.

Alors, une femme
qui veut écrire pour le théâtre

doit faire face à plusieurs difficultés
qui deviennent vite des obstacles,

d'abord, le défaut d'éducation.

Or, le théâtre,
et tout particulièrement la tragédie,

nécessitent des connaissances
très érudites, auxquelles les femmes

n'ont pas accès,
parce qu'on ne les leur enseigne pas :

la grammaire, la rhétorique,
l'histoire, le grec, le latin,

et c'est ce qui explique d'ailleurs
la présence de médiateurs masculins

dans leur entourage, qui font office
de mentors et qui pallient

toutes ces connaissances
qu'elles ne possèdent pas.

Ensuite, vous avez des impératifs
de bienséance, qui interdisent à une femme

de s'exposer en public,
de prendre la parole en public.

Or, au XVIIe siècle,
il faut savoir que l'auteur collaborait

avec le chef de troupe
et avec les comédiens

à la mise en scène,
car la fonction de metteur en scène,

précisément, n'existait pas encore.

Donc une femme qui voulait
que ses pièces soient jouées

se devait d'être présente au théâtre

et sa réputation, sa modestie,
ne pouvaient qu'en souffrir,

à fortiori si elle se trouvait
au cœur de rapports de force

ou s'il y avait des différents,
des querelles d'interprétation à gérer.

En règle générale, de toute façon,

il est malséant pour une femme
de fréquenter des milieux

qui sont encore largement méprisés.

Il y a aussi des raisons économiques,

le théâtre n'est pas un genre
rémunérateur pour un auteur débutant

ou un auteur méconnu, alors là,
les femmes sont à égalité avec les hommes,

de ce point de vue,
mais pour un homme,

il est beaucoup plus facile
d'obtenir des pensions,

et surtout, de faire carrière,

via les institutions culturelles
officielles telle que l'Académie-Française

qui, elle, est totalement
inaccessible aux femmes.

Ce qu'on observe en conséquence,

c'est que beaucoup de femmes,
qui ont besoin de vivre de leur plume,

se tournent vers des genres plus libres,

le roman, le conte de fées,

où les profits sont assurés
en cas de succès.

Et cette réorientation de carrière
participe à leur invisibilité,

en tant que dramaturges.

L'histoire littéraire,

qui est essentiellement
écrite par des hommes,

valorise leurs productions
romanesques, au détriment

de leurs productions théâtrales.

Une autrice doit également affronter
des préjugés sexistes

et des accusations en tous genres.

Une femme serait incapable
d'écrire une pièce de théâtre,

encore moins une tragédie,

qui nécessite
ce qu'on appelait une « malvigueur ».

Et c'est ainsi que beaucoup
de pièces de femmes ont été réattribuées

à des dramaturges hommes
aux XVIIe, comme au XVIIIe siècle,

c'est le cas par exemple
de la « Folle Enchère », de Mme Ulrich,

que le dramaturge Dancourt
a annexé à son corpus.

Et c'est là un autre facteur
qui accélère la disparition

des femmes dramaturges
dans l'histoire littéraire

et dans l'histoire du théâtre.

Enfin, combien même
une femme voudrait écrire du théâtre,

elle se heurte à l'absence
de tradition théâtrale féminine,

qui pourrait cautionner,
qui pourrait autoriser sa démarche,

alors qu'il existe
une tradition théâtrale masculine

ininterrompue depuis l'Antiquité.

Les femmes dramaturges du XVII^e siècle

sont d'origines sociales très diverses.

Il y a des femmes issues
de la haute noblesse,

c'est le cas de Mme de Saint-Baslemont,

de la toute petite noblesse,
Marie-Catherine Desjardins,

des roturières,
Françoise Pascal, Catherine Bernard,

une religieuse,
la sœur de la Chapelle,

et deux comédiennes,
dont la fameuse Madeleine Béjart.

Dans l'ensemble, leur corpus est mince,

en moyenne deux pièces,
et c'est aussi une des causes

de leur invisibilité
dans l'histoire littéraire.

Mais elles s'essayent
à tous les genres dramatiques :

la farce, la comédie, la comédie-ballet,
la tragi-comédie, la tragédie,

et la tragédie d'inspiration biblique,

d'inspiration grecque,
d'inspiration romaine

et d'inspiration orientale.

En voici quelques unes
qui se singularisent à divers titres :

Mme de Saint-Baslemont par exemple,

qui est la première femme connue

à publier une tragédie
en France au XVIIe siècle ;

les Jumeaux martyrs en 1650,

la lyonnaise Françoise Pascal,
qui est la première femme

à avoir été jouée en province
par une troupe professionnelle,

et qui est aussi l'autrice
la plus prolifique du XVIIe siècle,

avec six pièces à son actif ;

Marie-Catherine Desjardins,
dite Mme de Villedieu,

qui est la première femme,
elle, à être jouée

par une troupe professionnelle
à Paris, par la troupe de Molière

et par Molière en personne,

puis à Versailles, devant Louis XIV.

Mlle Longchamps,
qui est souffleuse de théâtre de son état

et qui est la première femme
à avoir été jouée de son vivant

à la Comédie-Française,
avec une comédie intitulée :

« Le Voleur ou Titapapouf », en 1687,

qui est une pièce non-imprimée.

Catherine Bernard, enfin,

la deuxième femme jouée de son vivant

à la Comédie-Française, qualifiée de,
par un de ses contemporains, je cite :

« rivale très dangereuse pour tous ceux
qui s'attachent au théâtre ».

Alors ces exemples prouvent
que la plupart des femmes dramaturges

sont parfaitement intégrées
aux milieux théâtraux de leur époque,

et que malgré les critiques
qu'elles ont eu à affronter,

elles rencontrent le succès
auprès du public,

que ce soit au moment
de la performance théâtrale,

ou au moment
de la publication de leurs pièces.

En témoignent d'ailleurs les dédicataires
très prestigieux qui sont les leurs.

En un sens, oui,
parce que depuis la fin du XXe siècle,

grâce aux travaux des chercheurs
américains et français,

on peut lire le théâtre de femmes

de l'Ancien Régime
dans des éditions modernisées,

que ce soit en langue française
ou en langue anglaise.

Mais le défi est ailleurs maintenant.

Il est du côté de la scène.

C'est à dire qu'il faut
que ce théâtre soit rejoué,

il faut qu'il soit incarné à nouveau,
et pas pour les mauvaises raisons,

pas parce qu'une autrice serait
la nièce supposée des frères Corneille,

comme ça a été le cas
pour Catherine Bernard et son « Brutus »,

qui a été rejoué dans les années 1970.

Il faut que ce théâtre
bénéficie du regard

de metteurs en scène contemporains,

en un mot, il faut qu'il bénéficie
de propositions esthétiques neuves.

Et là, malgré quelques tentatives,

tout reste à faire.

Mais c'est un combat,

il faut bien l'avouer,

que mènent également
les autrices du XXIe siècle.

Matilda

Apprenons l'égalité

Apprenons l'égalité